

STRATOM

Focus Post-Bac Guyane



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

► Introduction

Ce document s'inscrit dans la démarche de caractérisation d'un territoire mise en place par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont les éléments de diagnostic présentent un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il constitue un focus sur les formations post-baccalauréat à l'échelle académique.

Il fait l'objet d'une concertation avec les services des rectorats, qui peuvent le compléter par l'apport de données et d'éléments d'analyse sur les constats et les politiques académiques.

Pour rappel, les collectivités d'Outre-mer font l'objet d'une approche spécifique dans le cadre du document STRATOM.

► Comparaison avec la France et les départements et régions d'outre-mer

Les données sont comparées avec celles de la France entière. Les données de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ne sont pas prises en compte pour les données relatives aux résultats nationaux du baccalauréat et du BTS. Pour certaines données, la comparaison est effectuée avec l'ensemble des départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte).

SOMMAIRE

A.	LES FORMATIONS POST- BACCALAUREAT EN GUYANE.....	7
1.	Le baccalauréat	7
2.	Les néo-bacheliers	11
3.	Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur	16
4.	Les diplômés post-baccalauréat.....	19
5.	La formation tout au long de la vie.....	21
B.	ANNEXES	23
	Lexique	23
	Sigles	27

A. LES FORMATIONS POST- BACCALAUREAT EN GUYANE

En 2015, 2 500 lycéens ont obtenu leur bac. Le taux de réussite au bac (80%) est inférieur à la moyenne nationale (87,9%) et à celle de l'ensemble des académies ultra-marines (83,5%). Le taux de mention au bac est aussi plus faible (33,1% - France : 52,6%).

37% des bacheliers de Guyane formulent le souhait prioritaire de poursuivre leurs études en BTS (France : 31%).

Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est plus bas qu'au niveau national en 2014 (67% - France : 71,7%).

En 2014-2015, 38% des bacheliers qui entament des études universitaires viennent en métropole, principalement en Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Île-de-France.

La part des filières technologiques et professionnelles représente la moitié des inscriptions des néo-bacheliers à l'université (France : 23%).

En 2014-2015, l'agglomération de Cayenne accueille les 3/4 des étudiants suivant une formation bac+2. 33% des étudiants en DUT et 26% des étudiants de BTS sont inscrits à Kourou.

En 2014-2015, les étudiants inscrits en formations courtes sont principalement répartis entre les licences (54%) et les BTS (22%) dans des proportions supérieures au niveau national (43% et 16%).

En 2013, la part des diplômés de niveau Bac+2 et Bac+3 en licence professionnelle (4%) est trois fois moins élevée qu'au niveau national (12%).

Le taux de réussite au BTS, en 2015, est inférieur à la moyenne nationale (53,5% ; France : 74,1%).

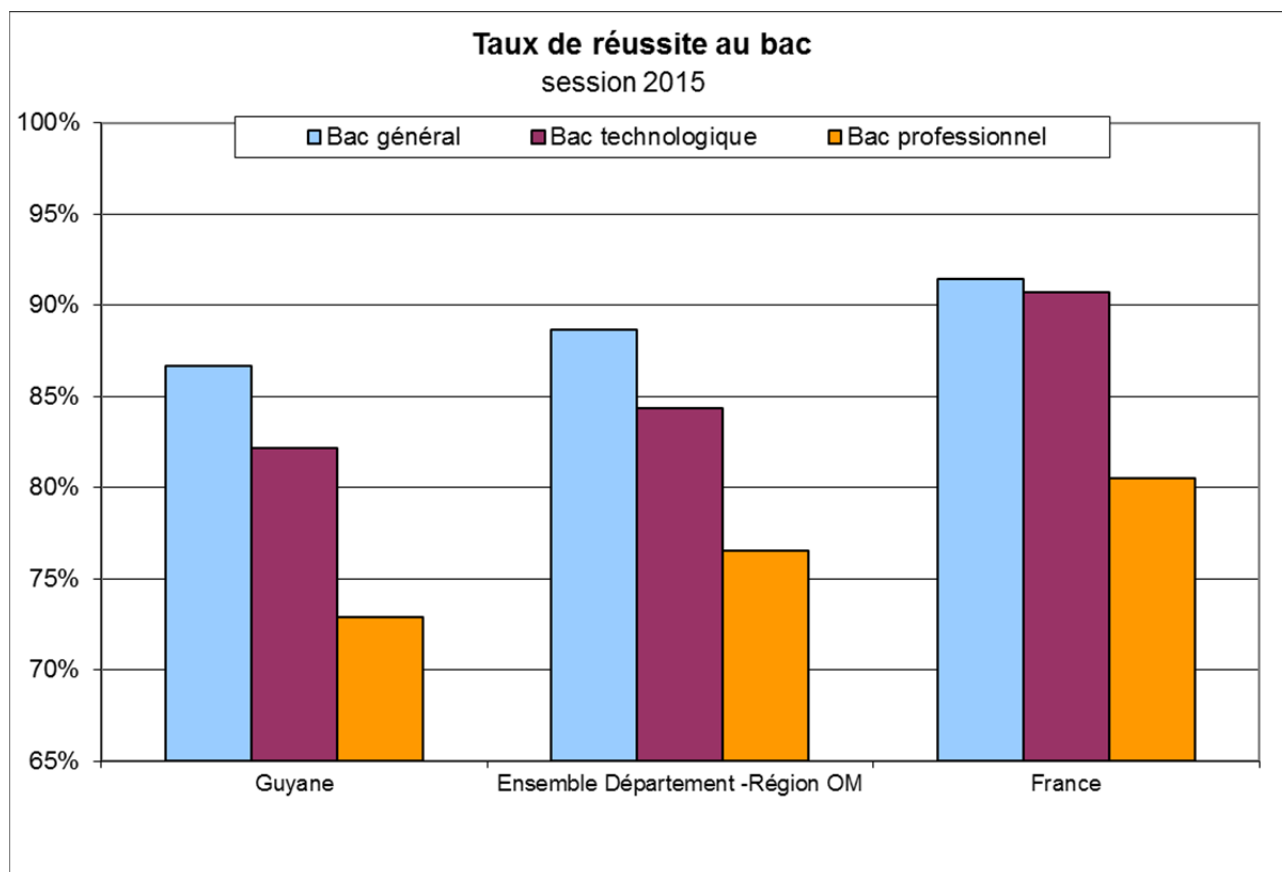
1. LE BACCALAUREAT

► Les effectifs et le taux de réussite par type de baccalauréat

Tableau 1 – Guyane : le nombre de candidats présents et admis et le taux de réussite par type de bac, session 2015 (source DEPP)

	Bac général			Bac technologique			Bac professionnel			Total		
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite
Guyane	1 135	984	86,7%	701	576	82,2%	1 285	937	72,9%	3 121	2 497	80,0%
Ensemble Département - Région OM	12 303	10 910	88,7%	7 227	6 097	84,4%	9 951	7 615	76,5%	29 481	24 622	83,5%
France	346 596	317 054	91,5%	137 978	125 144	90,7%	219 375	176 646	80,5%	703 949	618 844	87,9%

Graphique 1 – Guyane : le taux de réussite selon le type de bac, session 2015 (source DEPP)

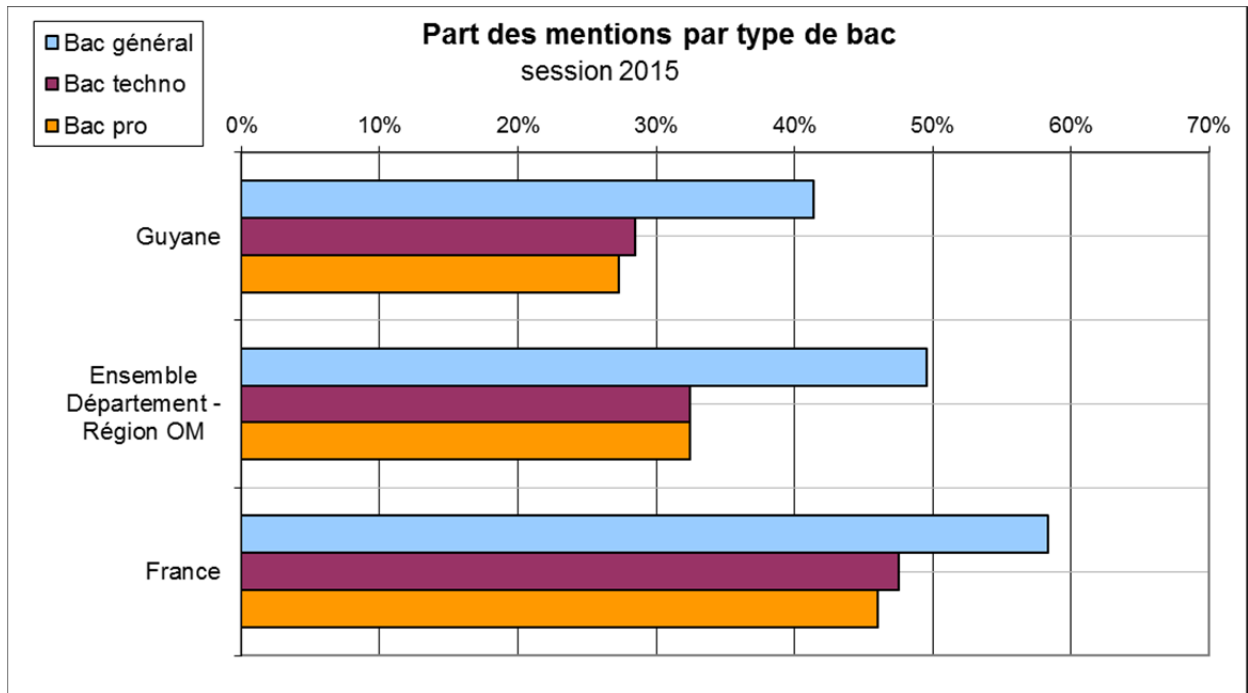


► Les bacheliers avec mention

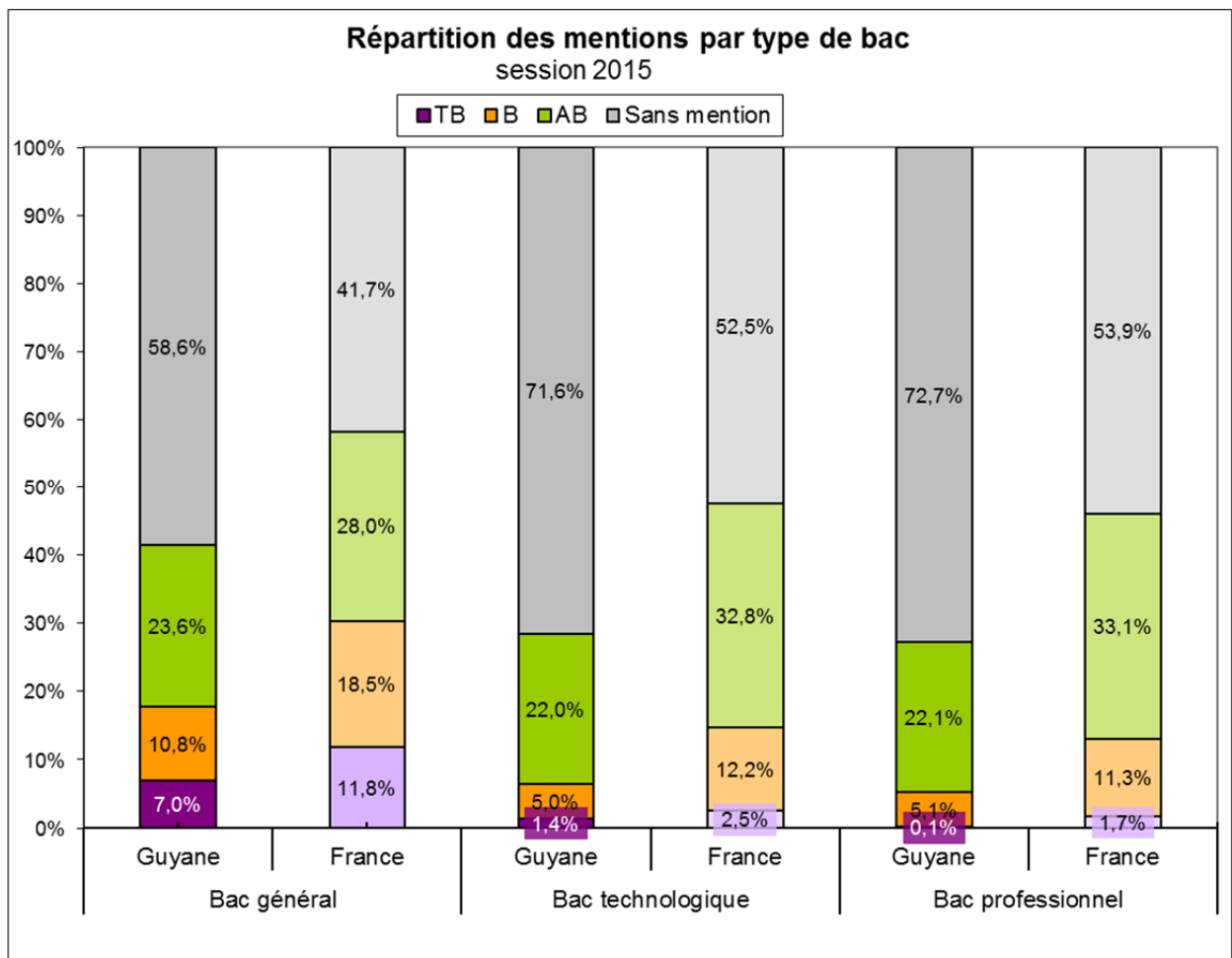
Tableau 2 – Guyane : les effectifs de bacheliers avec mention et la part des mentions par type de bac, session 2013 (source DEPP)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions
Guyane	407	41,4%	164	28,5%	256	27,3%	827	33,1%
Ensemble Département-Région OM	5 405	49,5%	1 979	32,5%	2 468	32,4%	9 852	40,0%
France	184 921	58,3%	59 492	47,5%	81 296	46,0%	325 709	52,6%

Graphique 2 – Guyane : les effectifs de bacheliers avec mention et la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)

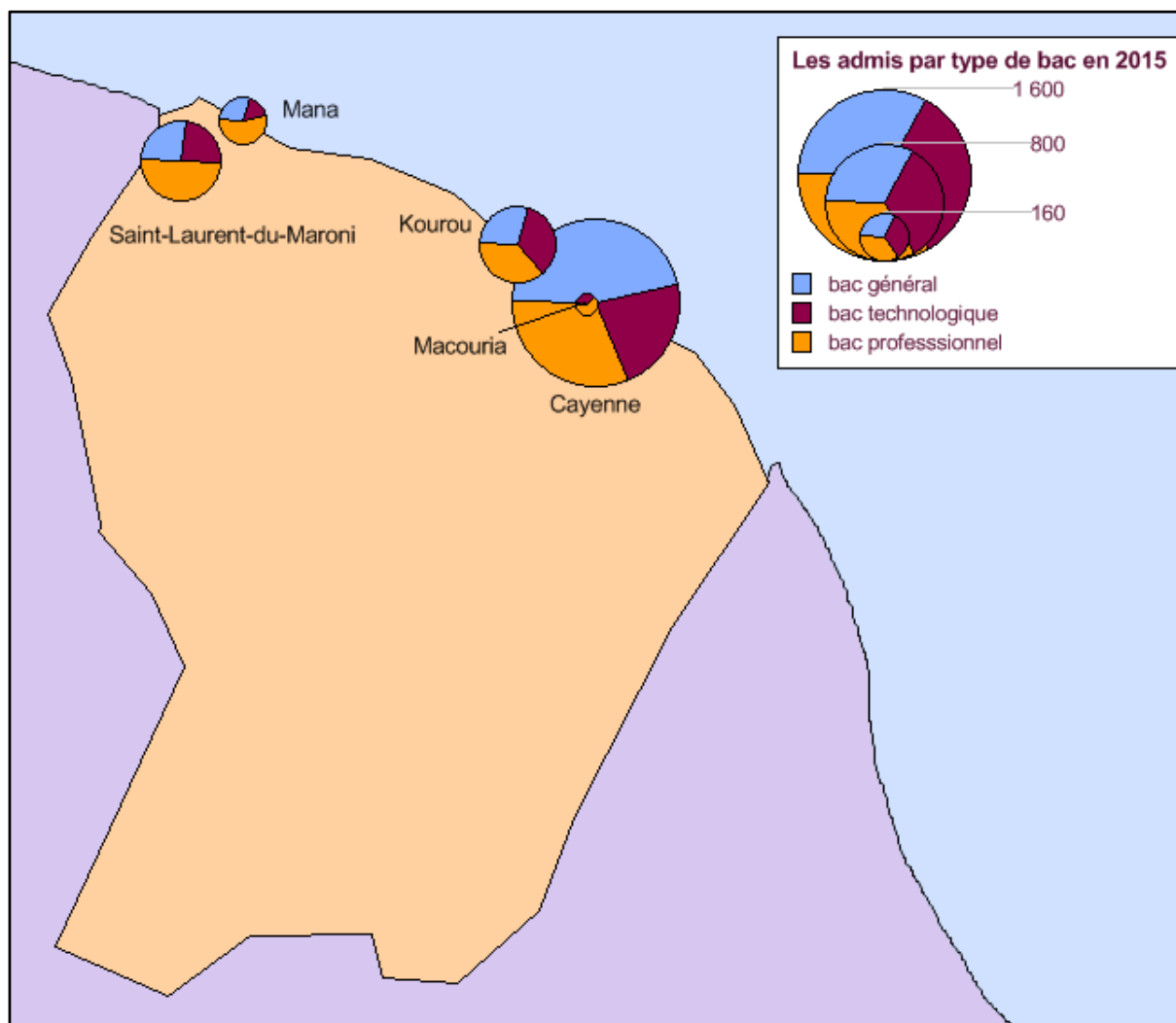


Graphique 3 – Guyane : la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)



► Les bacheliers par commune

Carte 1 – Guyane : la répartition des bacheliers selon le type de bac et l’implantation de l’établissement de préparation en 2015 (source DEPP)



2. LES NEO-BACHELIERS

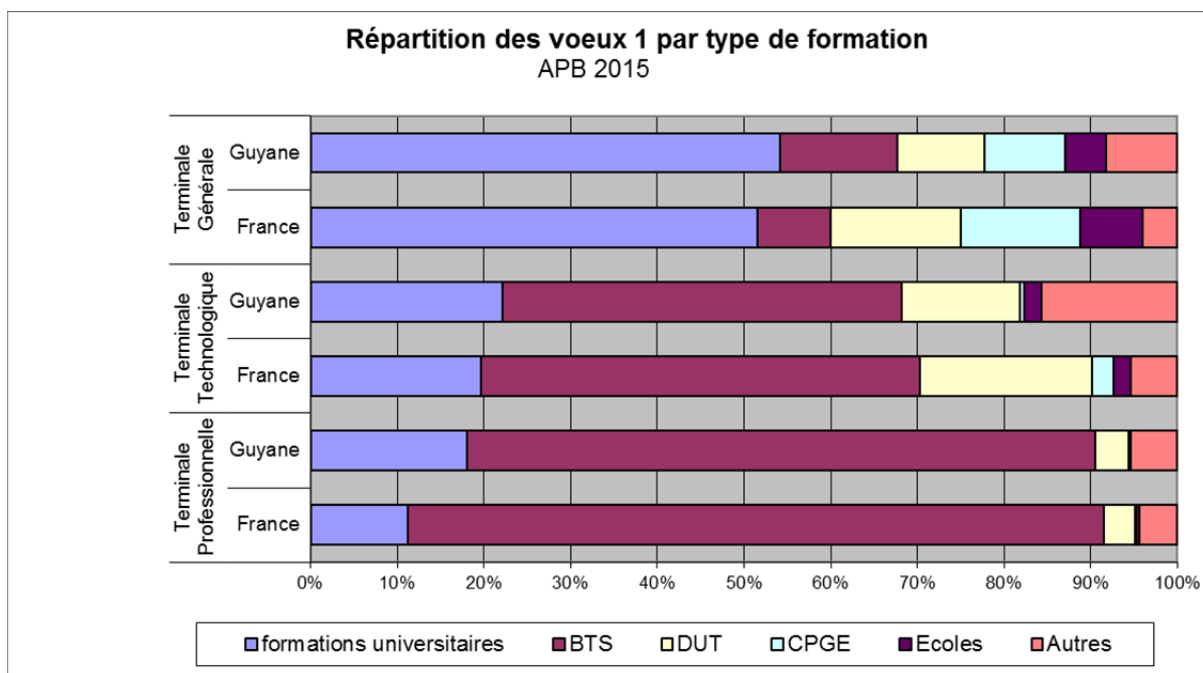
► Les vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale par type de bac et de formation

Tableau 3 – Guyane : le taux de vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale, par type de bac et de formation (source APB 2015)

Nombre de vœux 1 formulés dans APB par les candidats en terminale		Terminale générale	Terminale techno	Terminale pro	Toutes terminales confondues
total	Guyane	1 033	600	539	2 172
	France	339 046	124 884	103 027	566 957
répartition en % du total :					
Formations universitaires	Guyane	54,2%	22,2%	18,0%	36,4%
	France	51,5%	19,6%	11,2%	37,2%
BTS - BTSA DTS - DMA	Guyane	13,5%	46,0%	72,5%	37,1%
	France	8,5%	50,7%	80,4%	30,9%
DUT	Guyane	10,1%	13,7%	3,9%	9,5%
	France	15,0%	19,8%	3,6%	14,0%
CPGE - CPES	Guyane	9,3%	0,5%	0,2%	4,6%
	France	13,8%	2,5%	0,2%	8,8%
Écoles *	Guyane	4,7%	2,0%	0,0%	2,8%
	France	7,3%	1,9%	0,3%	4,8%
Autres *	Guyane	8,2%	15,7%	5,4%	9,6%
	France	3,9%	5,4%	4,4%	4,3%

* Voir lexique, rubrique APB

Graphique 4 – Guyane : la répartition des vœux de rang 1 des candidats en terminale, par type de bac et de formation (source APB 2015)

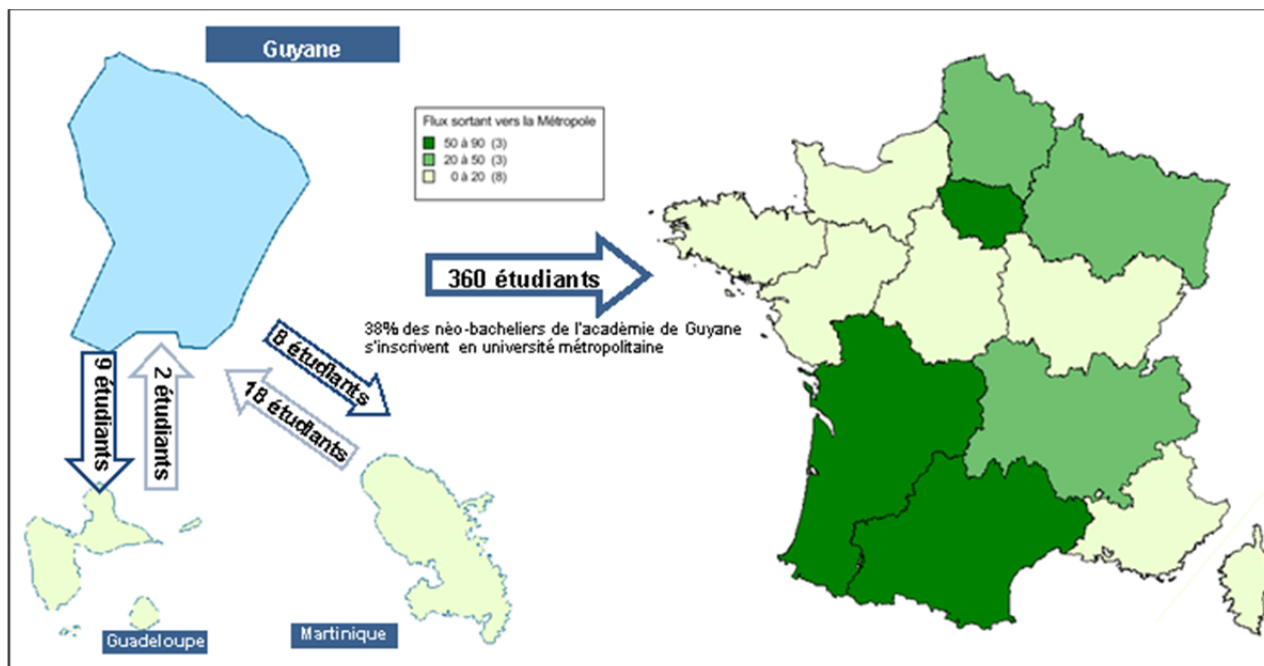


► La mobilité géographique

Tableau 4 – Guyane : les effectifs sortants des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session 2014 et s'inscrivant dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

Région des établissements universitaires d'inscription	Néo-bacheliers de Guyane s'inscrivant en université	
	effectifs	%
Occitanie	90	9,6%
Nouvelle Aquitaine	58	6,2%
Île-de-France	52	5,5%
Auvergne-Rhône-Alpes	43	4,6%
Hauts-de-France	26	2,8%
Grand Est	25	2,7%
Outre-Mer	20	2,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19	2,0%
Pays de la Loire	17	1,8%
Centre-Val de Loire	10	1,1%
Bourgogne-Franche-Comté	8	0,8%
Normandie	8	0,8%
Bretagne	4	0,4%
France	380	40,3%
Guyane	562	59,7%
Total	942	100,0%

Carte 2 – Guyane : les flux sortants des néo-bacheliers de la session 2014 inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)



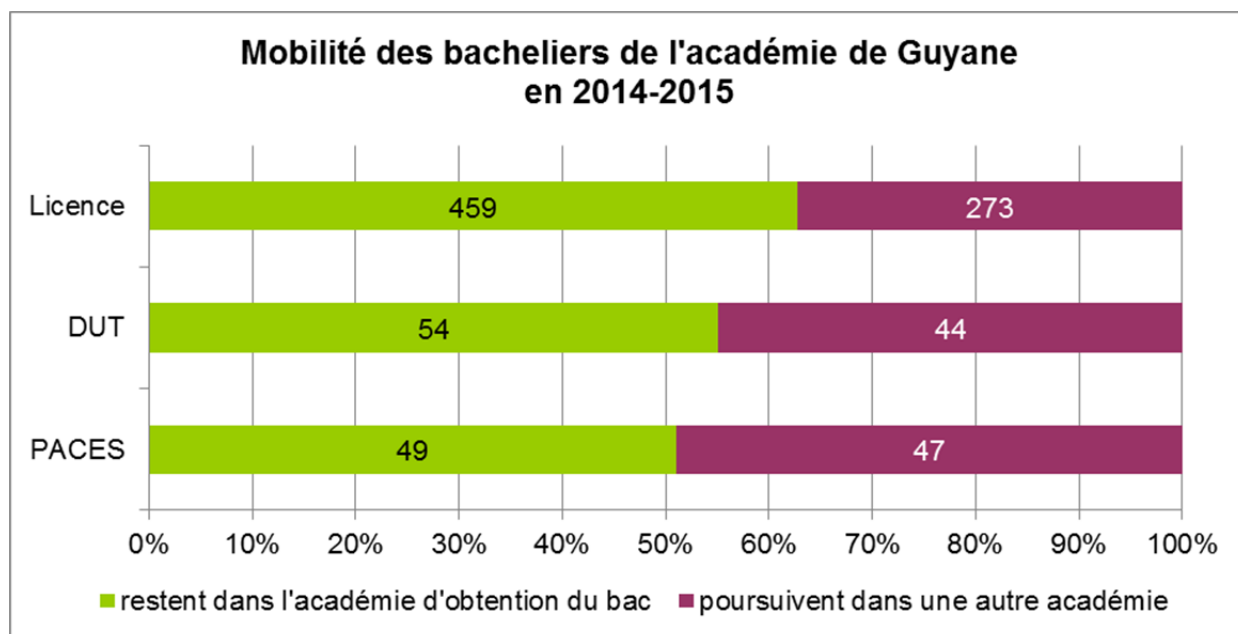
• Les néo-bacheliers entrants

26 étudiants n'ayant pas passé leur bac dans l'académie de Guyane en 2014 sont inscrits à la nouvelle Université de Guyane en 2014-2015. Parmi eux, 18 proviennent de l'académie de Martinique.

- **Les néo-bacheliers sortants**

38% des bacheliers guyanais poursuivent leurs études universitaires en métropole, notamment en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et en Île-de-France.

Graphique 5 – Guyane : la répartition des néo-bacheliers 2014, ayant obtenu leur bac dans l'académie, selon les principales filières universitaires et leur académie d'inscription (source SIES)



► **La poursuite d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur**

Tableau 5 – Guyane : le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur entre 2010 et 2014 en comparaison avec le taux national académique (source SIES)

	2010	2011	2012	2013	2014
Guyane	73,6%	67,2%	60,1%	64,5%	67,0%
France	74,9%	71,9%	69,3%	72,0%	71,7%

Tableau 6 – Guyane : le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2014 par filières de formation regroupées (source SIES)

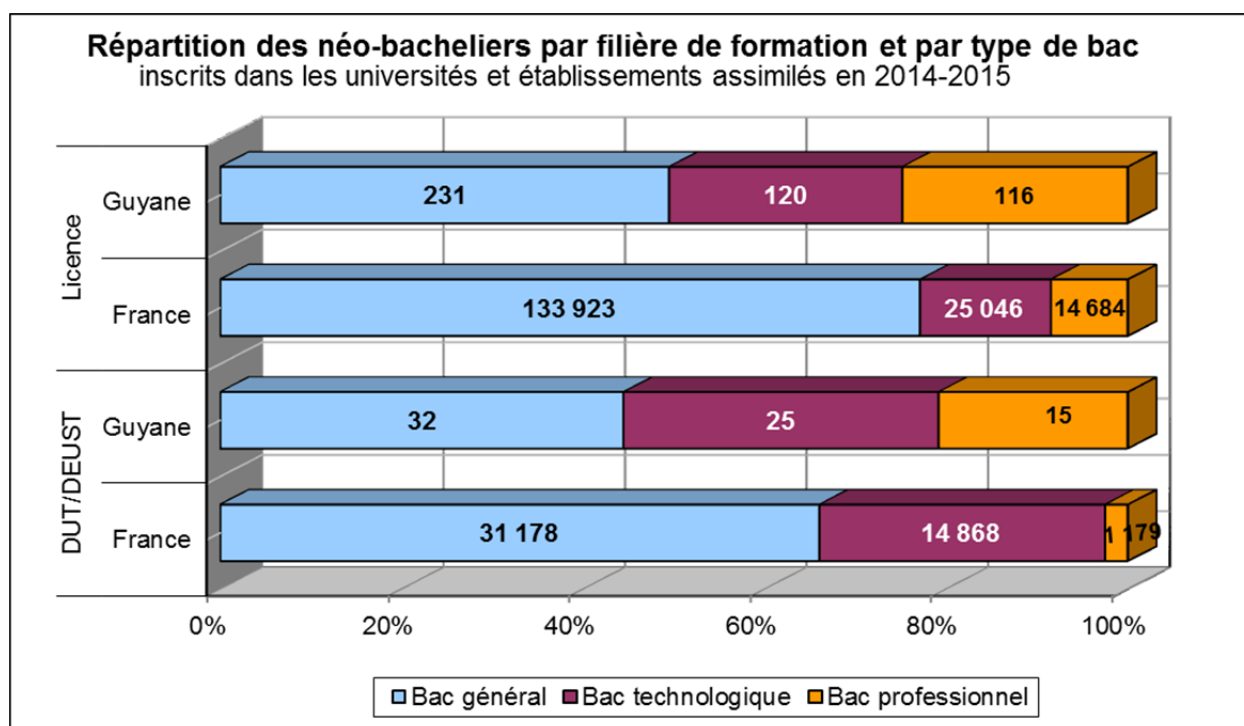
Guyane	Taux global	Université (y compris IUT)	IUT	CPGE	STS	Autres formations
Bac général	90,6%	66,9%	6,0%	8,8%	9,8%	5,1%
Bac professionnel	34,5%	18,7%	0,9%	0,0%	15,8%	0,0%
Bac technologique	77,4%	39,5%	7,4%	0,2%	36,9%	0,8%
Ensemble des bacs Guyane	67,0%	42,8%	4,5%	3,5%	18,5%	2,2%
Ensemble des bacs France	71,7%	40,9%	7,4%	6,5%	19,2%	5,1%

► La répartition des néo-bacheliers par filière universitaire

Tableau 7 – Guyane : les effectifs par filière de formation et par type de bac des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 dans les universités et établissements assimilés (source SIES)

		Licence	DUT/DEUST	PACES	Autres	Total
Bac général	Guyane	231	32	37	0	300
	France	133 923	31 178	33 597	5 593	204 291
Bac technologique	Guyane	120	25	12	0	157
	France	25 046	14 868	1 434	345	41 693
Bac professionnel	Guyane	116	15	0	0	131
	France	14 684	1 179	344	140	16 347
Total	Guyane	467	72	49	0	588
	France	173 653	47 225	35 375	6 078	262 331

Graphique 6 – Guyane : la répartition par filière de formation et par type de bac des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 en licence et DUT/DEUST (source SIES)



3. LES EFFECTIFS D'INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

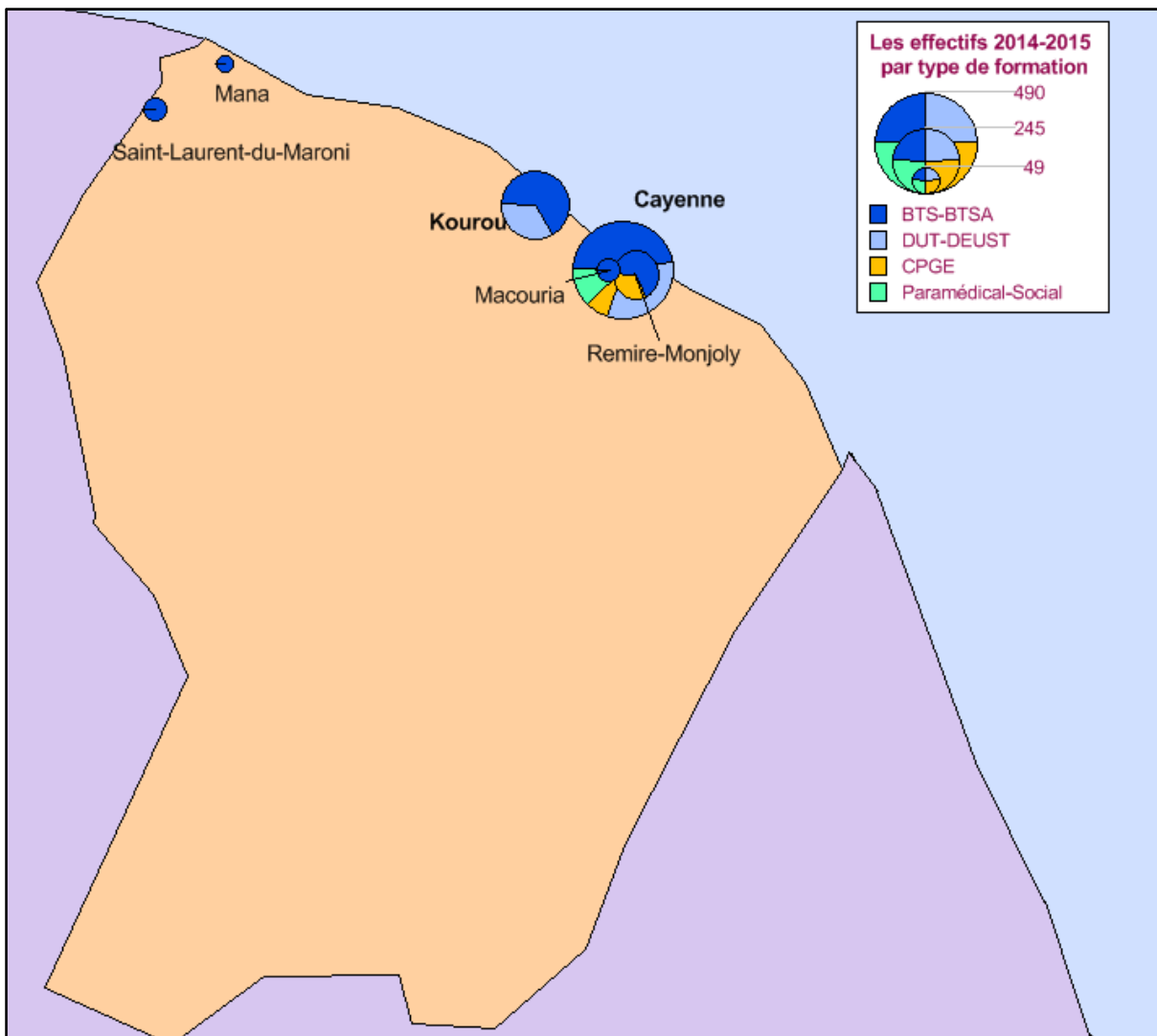
► Les CPGE et les formations préparant à un diplôme de niveau III

- *La répartition des effectifs étudiants par type de formation*

Tableau 8 – Guyane : la répartition des effectifs selon la localisation de la formation et par type d'études (CPGE et formations préparant à un diplôme de niveau III) en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)

Implantation	BTS	DUT	CPGE	Param/ Social	Total
CAYENNE	232	157	36	62	487
REMIRE-MONTJOLY	81		39		120
KOUROU	155	79			234
MACOURIA	47				47
MANA	24				24
SAINT-LAURENT-DU-MARONI	44				44
GUYANE	583	236	75	62	956

Carte 3 – Guyane : la répartition des effectifs selon la localisation de la formation et par type de formation (CPGE et formations préparant à un diplôme de niveau III) en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)



En 2015-2016, l'enseignement supérieur guyanais compte une dizaine de licences dont 2 professionnelles, 4 DUT, la PACES, 3 CPGE et près d'une vingtaine de BTS.

L'agglomération de Cayenne est le principal site d'enseignement supérieur qui accueille plus de 3 étudiants guyanais sur 4.

► **Les effectifs par année de formation de bac+1 à bac+3**

Tableau 9 – Guyane : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, par type de formation et selon l'année d'études en 2014-2015 et leur répartition (sources DEPP, SIES)

	Effectifs				Répartition	
	Bac+1	Bac+2	Bac+3	Total	Guyane	France
Licence (hors LP)	874	283	256	1 413	53,6%	42,6%
Licence professionnelle	0	0	38	38	1,4%	3,5%
BTS - BTSA	359	224	0	583	22,1%	16,0%
DUT - DEUST	116	120	0	236	8,9%	7,7%
CPGE	42	33	0	75	2,8%	5,5%
Santé	63	0	0	63	2,4%	5,7%
Paramédical - Social	77	78	74	229	8,7%	8,9%
Autres	0	0	0	0	0,0%	10,2%
Total	1 531	738	368	2 637	100,0%	100,0%

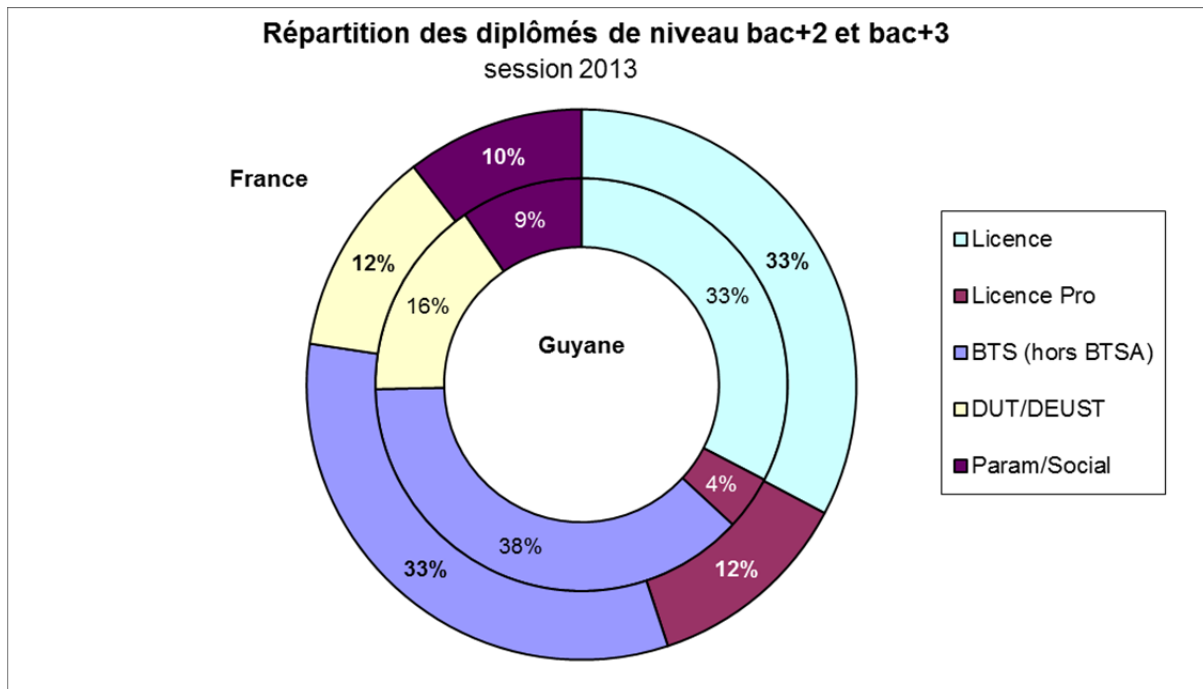
4. LES DIPLOMES POST-BACCALAUREAT

► Les diplômés dans les principales formations bac+2 et bac+3

Tableau 10 – Guyane : le nombre de diplômés 2013 dans les principales formations bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)

	Licence	Licence professionnelle	BTS (hors BTSA)	DUT/DEUST	Param/Social
Guyane	184	24	213	89	54
France	127 483	47 440	126 473	47 314	40 764

Graphique 7 - Guyane : la répartition des diplômés 2013 de niveau bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)



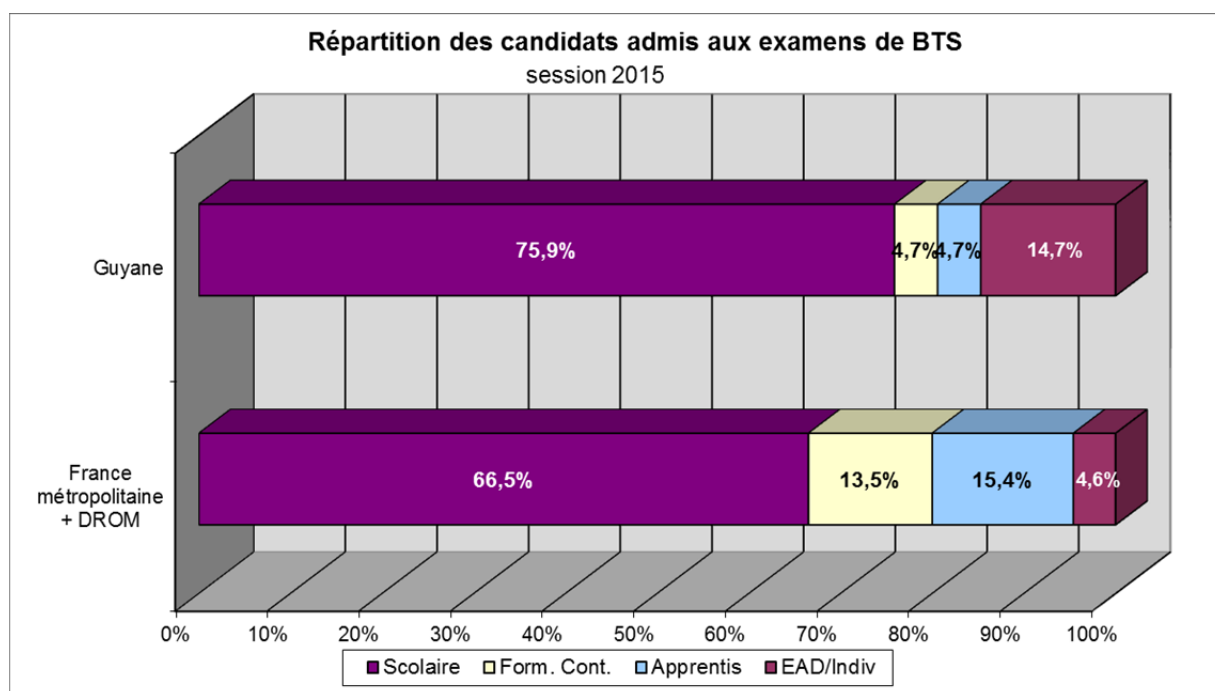
► Les BTS

• Les diplômés selon le mode de formation

Tableau 11 – Guyane : les effectifs des candidats admis à l'examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)

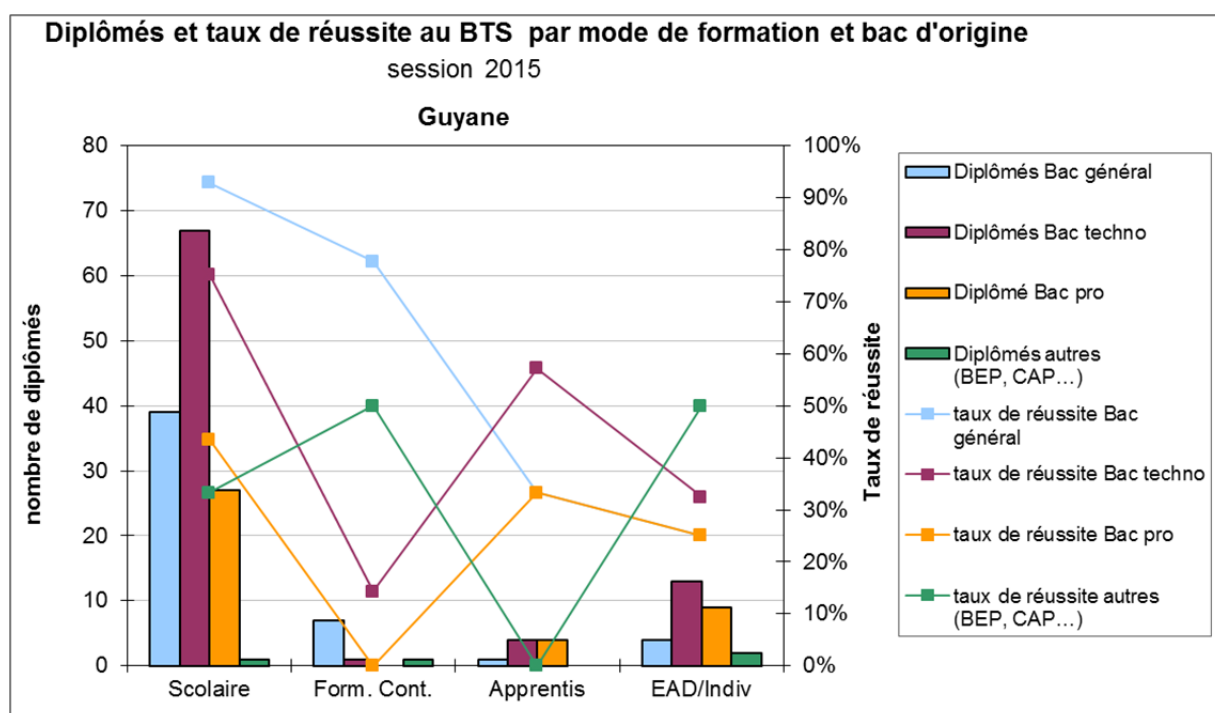
		Scolaire	Formation continue	Apprentis	EAD/indiv	Total admis	Taux de réussite
Guyane	Effectif	144	9	9	28	190	53,5%
	Répartition	75,9%	4,7%	4,7%	14,7%	100,0%	
France métropolitaine + DROM	Effectif	88 496	18 017	20 553	6 077	133 143	74,1%
	Répartition	66,5%	13,5%	15,4%	4,6%	100,0%	

Graphique 8 – Guyane : la répartition des candidats admis à l'examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)



- **Les taux de réussite (hors BTSA)**

Graphique 9 – Guyane : le taux de réussite au BTS par mode de formation et selon le bac d'origine, session 2015 (Source DEPP)



Les diplômés de BTS titulaires d'un bac technologique sont les plus nombreux. Le taux de réussite des bacheliers généraux en milieu scolaire approche les 90%.

5. LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

► Les formations en apprentissage

Tableau 12 – Guyane : la répartition des apprentis 2015-2016 préparant un diplôme de niveaux II et III (source DEPP)

	Diplômes de niveau II			Diplômes de niveau III			Total niv II+III	TOTAL apprentis du supérieur	% niv II+III des apprentis du supérieur
	Licence LMD	licence pro	autres dipl.	BTS/ BTSA	DUT	autres dipl.			
Guyane	-	42	22	100	-	14	178	178	100%
Ensemble Département-Région OM	95	212	273	1 346	140	309	2 375	2 507	94,7%
France	1 475	15 137	8 043	60 095	5 918	7 304	97 972	144 013	68,0%

► La formation continue

L'université Antilles-Guyane a délivré, en 2014, 181 diplômes nationaux en formation continue dont 60 (33%) de niveau bac + 3.

B. ANNEXES

LEXIQUE

Admission post-bac (APB)

Dans le tableau 3, l'extraction d'APB ne concerne que les **vœux de rang 1** exprimés par les candidats scolarisés en terminale dans l'académie considérée, à la fin de la procédure normale en 2015.

Les « **Formations universitaires** » comptabilisent les vœux d'inscription en L1, en première année commune aux études de santé (PACES), en Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE), DEUST, DU (hors DUT et écoles d'ingénieur).

Les « **Écoles** » regroupent les formations dispensées dans les écoles supérieures d'architecture, de commerce, d'art et les formations d'ingénieurs dont les classes préparatoires intégrées.

La rubrique « **Autres** » regroupe les mises à niveau (en arts appliqués, en hôtellerie, etc.), les formations conduisant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), les formations paramédicales et sociales, les formations professionnelles autres que BTS et DUT (dans le domaine de la mer, du transport logistique...), les mentions complémentaires, etc.

Apprentissage

L'apprentissage (Code du travail – 6^e partie - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

Baccalauréat

Les effectifs pris en compte sont les candidats présents et admis par type de bac (y compris les séries agricoles) par académie, région et pour la France métropolitaine. Tous les candidats sont pris en compte quel que soit leur régime d'inscription : scolaire, en apprentissage, en formation continue, en individuel et/ou par l'enseignement à distance (EAD).

Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Les bacheliers sont localisés par commune selon l'implantation de l'établissement préparant les élèves au baccalauréat. Les candidats libres sont comptabilisés selon leur département d'inscription

Les mentions : sont comptabilisés les effectifs (et le taux de réussite avec mention) par type de bac à la session 2015, par département, académie, région et pour la France métropolitaine.

Effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports. Le regroupement des sources peut entraîner, à la marge, la présence de doubles comptes car certains étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs formations sans être repérés du fait de l'absence d'identifiant unique.

Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** est un diplôme préparé dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères. Les BTSA sont toujours comptabilisés avec les effectifs de BTS mais non dans les taux de réussite de BTS.

Les **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** préparent les élèves dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères selon 3 voies (scientifique, littéraire et économique).

Les **cycles préparatoires intégrés des écoles d'ingénieurs (CPI)** comprennent notamment les effectifs des formations préparatoires des UT, INP, Polytech'...Ils sont comptabilisés avec les ingénieurs dans le tableau des effectifs de formation de bac+1 à bac+3.

Le **DUT/DEUST** intègre aussi les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Les **formations paramédicales et sociales** regroupent les effectifs des diplômés d'État de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF), des diplômés de technicien supérieur (DTS) et des diplômés paramédicaux et sociaux de niveau III, la rubrique « **Autres** » recouvre des formations diverses telles que des formations d'arts (diplôme des métiers d'art - DMA, années communes diplôme national d'arts et techniques/diplôme national supérieur d'expression plastique - DNA/DNSEP, etc.), les formations de Paris-Dauphine et la formation de premier clerc de notaire.

Flux entrants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session N en France (toutes régions/académies confondues) et s'inscrivant dans un établissement universitaire de la région/académie concernée durant l'année universitaire N-N+1.

Flux sortants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat dans la région/académie concernée à la session N et s'inscrivant dans un établissement universitaire d'une autre région/académie l'année universitaire N-N+1.

Formation continue

La formation continue s'adresse (1) aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ; (2) aux employeurs (privés ou publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Les données présentées concernent les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées et indépendantes (UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM) et les autres établissements (IEP Paris, INALCO, EPHE, ENS, ENS Lumière et ENSATT). Les diplômés du CNAM sont comptabilisés en Ile-de-France, les diplômes étant délivrés par le CNAM Paris.

Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre la formation par apprentissage, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Néo-bacheliers

Il s'agit des bacheliers inscrits dans les universités et établissements assimilés l'année universitaire suivant l'obtention du baccalauréat.

Attention : l'implantation de la composante est dans certains cas différente de celle de l'établissement (exemple : les néo-bacheliers inscrits à l'antenne de Tarbes de l'UFR lettres langues et sciences humaines de l'université de Pau sont comptés ici dans l'académie de Toulouse et non pas dans l'académie de Bordeaux).

Offre de Formation

Le décompte de l'offre des formations universitaires, sur le périmètre étudié, reprend l'ensemble des formations dispensées par chaque établissement. Une même mention (ou dénomination nationale pour certaines vagues) de diplôme est comptabilisée plusieurs fois lorsqu'elle est proposée par des établissements différents.

Le décompte des formations de STS correspond au nombre de spécialités de BTS (avec options) préparés sur le périmètre observé. Les mêmes spécialités enseignées par plusieurs établissements ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

Le décompte des CPGE reprend l'ensemble des classes préparatoires, y compris les classes étoilées, présentes sur le périmètre étudiée quelle que soit leur spécialité.

Taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

Universités et établissements assimilés (au sens de l'enquête « SISE-Université »)

Entrent dans le champ les universités publiques (y compris l'université de Lorraine), l'INP Toulouse et l'IP Grenoble, les universités de technologie, Paris Dauphine, l'INALCO, l'IEP de Paris, l'Institut national universitaire Jean-François-Champollion d'Albi et l'ENSP de Blois ainsi que l'IPG Paris et les COMUE de Grenoble et Paris-Est (s'agissant des néo-bacheliers, le champ d'étude ne couvre pas ces trois établissements).

SIGLES

A

APB Admission post-bac

B

Bac Baccalauréat

BTS/BTSA Brevet de technicien supérieur/ Brevet de technicien supérieur agricole

C

CDI Contrat à durée indéterminée

CFA Centre de formation des apprentis

CNAM Conservatoire national des arts et métiers

COMUE Communauté d'universités et établissements

CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles

CPI Cycle préparatoire aux formations d'ingénieur

D

DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DEUST Diplôme d'études universitaires et techniques

DGESIP Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

DGRI Direction générale de la recherche et de l'innovation

DMA Diplôme des métiers d'arts

DNTS Diplôme national de technologie spécialisée

DNSEP Diplôme national supérieur d'expression plastique

DROM/ Département et région d'outre-mer

DTS Diplôme de technicien supérieur

DU Diplôme d'université

DUT Diplôme universitaire de technologie

E

EAD Enseignement à distance

ENI École nationale d'ingénieurs

ENS École nationale supérieure

ENSATT École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

ENSP École nationale supérieure du paysage

ENSAM École nationale supérieure des arts et métiers

EPHE École pratique des hautes études

F

FC Formation continue

I

IEP	Institut d'études politiques
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales
INP	Institut national polytechnique
INSA	Institut national des sciences appliquées
IP	Institut polytechnique
IPG	Institut de physique du globe
IUT	Institut universitaire de technologie

L

L1	Licence LMD, première année
LIC	Licence
LP	Licence professionnelle

P

PACES	Première année commune aux études de santé
-------	--

S

SIES	(Sous-direction des) Systèmes d'information et des études statistiques
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
STS	Section de techniciens supérieurs

U

UFR	Unité de formation et de recherche
-----	------------------------------------



1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05